

HALL B
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° B22 au 2ème étage

ENTREE	6,65	m ²
SEJOUR	24,52	m ²
CUISINE	6,05	m ²
CHAMBRE 1	11,89	m ²
CHAMBRE 2	9,49	m ²
CHAMBRE 3	9,37	m ²
SALLE D'EAU	2,30	m ²
SALLE DE BAINS	5,45	m ²
WC	1,28	m ²
DEGAGEMENT	4,52	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	81,52	m²
BALCON	9,23	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	90,75	m²

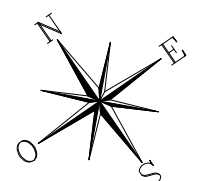
LEGENDE

[RJ] Prise RJ 45	Sèche Serviette
AV Allège Vitrée	Radiateur
VR Volet Roulant	R Réfrigérateur
GC Garde-corps	LV Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	LL Lave Linge
ETEL Esp techn. elect. du lgt	C Cuisson
PL Placard	- - - Retombée de poutre
VB Volet battant	EP Eaux pluviales

Indice E JANVIER 2021

Echelle : 1/50

HUBERT GODET ARCHITECTE



Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.
Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.